

Délai de paiement

Jusqu'à 186 jours de crédit interentreprises !

Malgré une amélioration de 5 jours entre 2017 et 2018, les délais de paiement contractuels restent longs à 93 jours en moyenne au Maroc. Si l'on ajoute les retards, le délai total de paiement moyen s'allonge à 186 jours, selon la dernière enquête de l'assureur-crédit Coface. L'un des constats majeurs de cette étude c'est que les entreprises publiques deviennent de meilleurs payeurs.

Le délai moyen de paiement au Maroc a baissé de 5 jours entre 2017 et 2018. Il reste néanmoins parmi les plus longs au monde à 93 jours en moyenne, selon la quatrième enquête menée par Coface sur les délais de paiement au Maroc. Présentée le 13 juin à Casablanca, l'enquête a été réalisée au cours du premier trimestre de 2019, interrogeant les entreprises sur leur expérience au cours des 6 derniers mois et sur leur anticipation pour le semestre suivant. Ce raccourcissement des délais de paiement contractuels (hors les retards) est attribuable à des améliorations observées dans 5 secteurs : les technologies de l'information et de la communication (de 107 jours à 86 jours), la construction (de 105 à 100), la distribution (de 102 à 96), l'agroalimentaire (de 90 à 86) et l'énergie (de 98 à 87). À noter que les améliorations ont concerné notamment les entreprises clientes publiques (un bond de 30 points de pourcentage), ce qui confirmerait la réduction significative des délais de paiement de l'État, selon Coface, suite aux différentes mesures prises jusqu'ici. «Globalement, le crédit inter-entreprises au Maroc est marqué par des délais de paiement ultra-long : 84% des entreprises indiquent des délais moyens dépassant les 60 jours. Les délais dépassent même les 90 jours pour plus de 60% des entreprises sondées», a déclaré Mehdi Arifi, directeur général assurance-crédit du Maghreb pour Coface. La situation empire, si on ajoute les retards de paiement au délai contractuel. En effet, le retard de paiement moyen a atteint près de 93 jours également (-1 jour par rapport à 2017). De ce fait, le délai total de paiement se situe à 186 jours. Les secteurs les plus touchés par les retards de paiement restent la construction (108 jours), les TIC (104), la distribution (95), le papier-bois (95) et celui des métaux (95), devant le transport (92) et l'agroalimentaire (90). Par taille d'entreprise, les retards de



Selon Coface, 80% des entreprises sont confrontées à des défauts de paiement au Maroc. Ph Saouri

paiement les plus longs sont observés chez les PME avec 98 jours, contre 83 pour les grandes entreprises et 82 les TPE. «Ces longs retards de paiement se muent en impayés, impactant lourdement les revenus et le chiffre d'affaires des entreprises», souligne Mehdi Arifi. Ainsi, un quart des entreprises déclare un niveau d'impayés supérieur à 20% de leur chiffre d'affaires. Les TPE et PME sont particulièrement touchés. En dépit de cette situation, 42,9% préfèrent avoir recours à l'accord à l'amiable en cas de retard de paiement. L'arrêt des livraisons s'avère, en outre, être la mesure la plus efficace pour 31,4% des fournisseurs. En tout cas, «plus de 80% des entreprises n'appliquent pas de pénalités en cas de retard. La Loi 49-15 n'est toujours pas appliquée depuis son adoption en 2016», précise Mehdi Arifi.

Pour ce qui est des évolutions futures, les anticipations oscillent entre prudence et optimisme. Près de la moitié (49,1%) des entreprises s'attendent à des délais de paiement stables dans les six prochains mois, tandis qu'un tiers (33,1%) prévoit des délais plus longs. Ces résultats reflètent notamment la perception de l'évolution de l'environnement économique et des affaires. Malgré la dégradation de ce dernier, la majorité (58%) des entreprises pensent que leur chiffre d'affaires va augmenter ainsi que leur rentabilité (47%). De plus, 59% envisage d'investir dans les six prochains mois. ■

Moncef Ben Hayoun



Voir la vidéo sur lematin.ma



<https://lematin.ma/qt/3169>